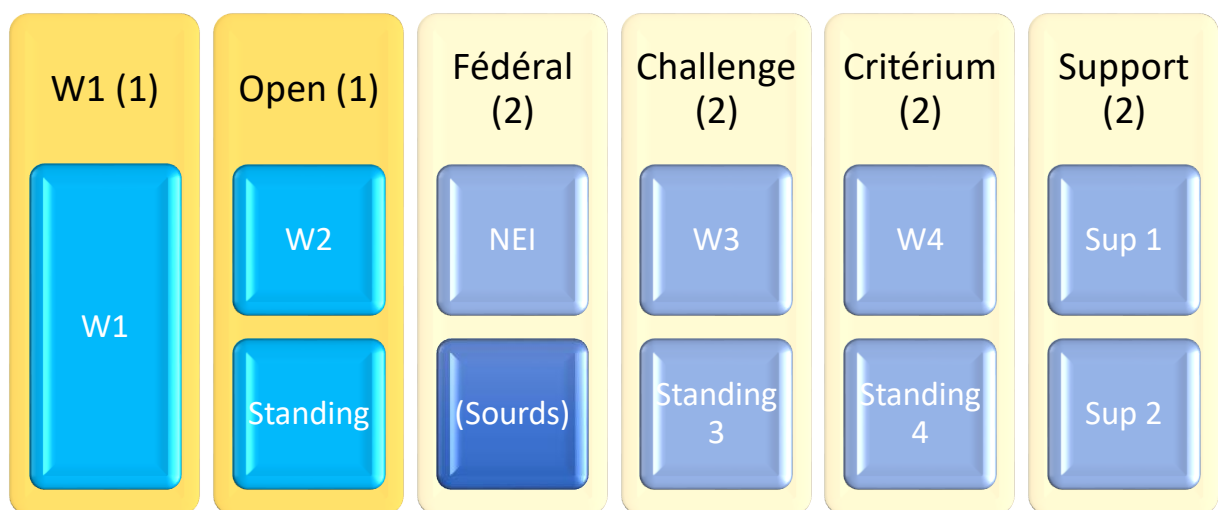


SAISON 2018 2019

LES NOUVELLES CATEGORIES EN PARA TIR A L'ARC

LES NOUVELLES CATEGORIES DE HANDICAP MOTEUR



(1) : Les catégories internationales de handicap locomoteur en para archerie :

Ces catégories de tir sont soumises aux règles de la world archery et sont présentes lors des compétitions internationales de référence comme les championnats d'Europe, du Monde ou les jeux Paralympiques.

La catégorie W1 :

- Est réservée aux archers classifiés en W1.
 - Est ouverte aux personnes tirant avec un arc classique ou avec un arc à poulies.
- Pour être classifié W1, un para archer doit présenter des déficiences fonctionnelles dans au moins trois membres et le tronc : 50 points de déficits dans les membres inférieurs, 25 points pour les membres supérieurs et 10 points pour le tronc.

La catégorie open :

- Est réservée aux archers classifiés en W2 ou en standing.
- Présente une division arc classique et une division arc à poulies.

Pour être classifié W2, un para archer doit présenter un déficit minimum de 50 points dans les membres inférieurs.

Pour être classifié en Standing, un para archer doit présenter un déficit minimum de 25 points dans les membres inférieurs ou de 25 points dans les membres supérieurs ou présenter une amputation au-dessus du poignet ou de la cheville.

(2) : Les catégories nationales de handicap locomoteur en para tir à l'arc :

La catégorie fédéral :

- Est réservé aux para archers classifiés en NEI ou en sourds.
 - Présente une division arc classique et une division arc à poulies.
- Les archers classifiés en Non Eligible International présentent un déficit de 10 à 24 points dans une pathologie éligible ou non selon le code de l'IPC.

La catégorie Challenge :

- Est réservé aux para archers classifiés en W3 ou en ST3.
 - Présente une division arc classique et une division arc à poulies.
- Pour être classifié en W3, un para archer doit présenter 50 points de déficit dans les membres inférieurs et 20 points de déficits dans les membres supérieurs.
- Pour être classifié en ST3, un para archer doit présenter 25 points de déficit dans les membres supérieurs et 20 points de déficit dans les membres inférieurs et le tronc ou 25 points de déficit dans les membres inférieurs et le tronc et 20 points de déficit dans les membres supérieurs.

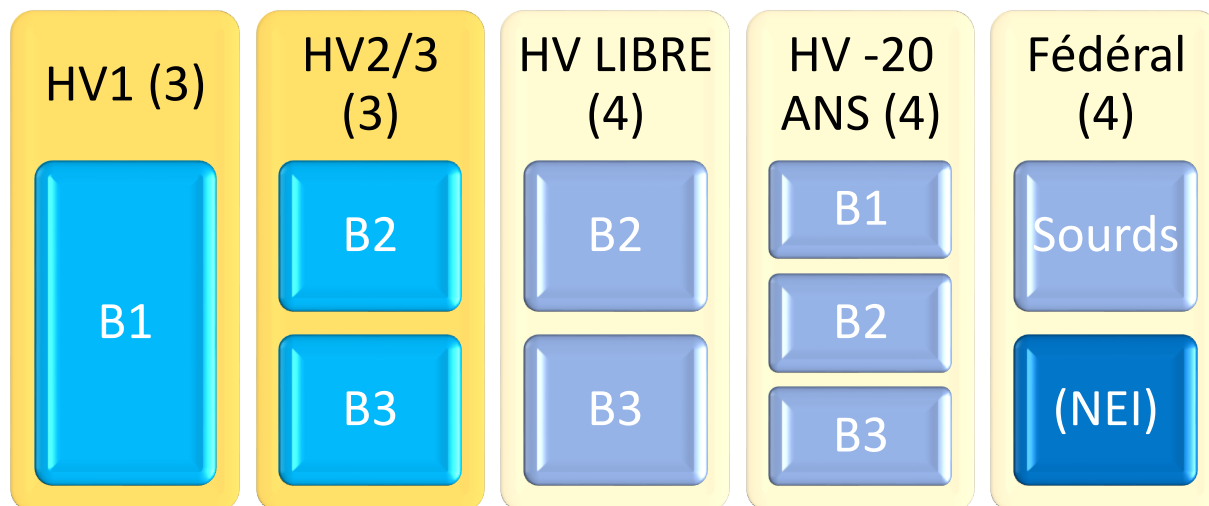
La catégorie Criterium :

- Est réservé aux para archers classifiés en W4 ou en ST4.
 - Présente une division arc classique et une division arc à poulies.
- Pour être classifié en W4 ou en ST4, un para archer doit présenter un déficit reconnu au travers de la batterie de tests spécifiques jointe en annexe à ce document.

La catégorie Support :

- Est réservé aux para archers classifiés en SUP1 ou en SUP2.
 - Les archers de ces catégories ne peuvent pas tenir l'arc sans support et le mettre en tension par leur propre force. Il est nécessaire de placer l'arc dans une potence pour leur permettre l'exécution de leur tir.
- Sont classifiés en SUP 1 les archers qui utilisent leur propre force pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche et font usage d'une potence adaptée pour maintenir l'arc.
- Sont classifiés en SUP 2 les archers qui utilisent la puissance de leur fauteuil électrique pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche et font usage d'une potence adaptée pour maintenir l'arc.

LES NOUVELLES CATEGORIES DE HANDICAP SENSORIEL



(3) : Les catégories internationales de handicap sensoriel en para archerie :

La catégorie HV1 :

- Est réservée aux archers classifiés en B1.
- Est ouverte aux personnes tirant avec un arc classique ou avec un arc à poulies.
- Les archers de cette catégorie tirent avec une potence et un masque.
Un para archer classifié B1 ne peut pas reconnaître le mouvement des mains à toute distance et en toute direction.

La catégorie HV2/3 :

- Est réservée aux archers classifiés en B2 et en B3.
- Est ouverte aux personnes tirant avec un arc classique ou avec un arc à poulies.
- Les archers de cette catégorie tirent avec une potence.
Un para archer classifié B2 présente une acuité visuelle de 2/60 maximum sur la meilleure correction au meilleur œil.
Un para archer classifié B3 présente une acuité visuelle de 6/60 maximum sur la meilleure correction au meilleur œil.

(4) : Les catégories nationales de handicap sensoriel en para tir à l'arc :

La catégorie HV Libre :

- Est réservée aux archers classifiés en B2 et B3.
- Présente une division arc classique et une division arc à poulies.
- Les archers de cette catégorie tirent sans potence.

La catégorie HV -20 ans :

- Est réservée aux archers classifiés en B1 ou B2 ou B3 de moins de 20 ans.
- Est ouverte aux personnes tirant avec un arc classique ou avec un arc à poulies.
- Les archers de cette catégorie tirent avec ou sans potence.

La catégorie fédéral :

- Est réservé aux para archers classifiés en NEI ou en sourds.
 - Présente une division arc classique et une division arc à poulies.
- Les archers classifiés en sourds doivent présenter une perte minimale de 55db à la meilleure oreille.